

arriver à un règlement quelconque. Est-il un seul homme ici qui oserait nous blâmer d'avoir tenu cette ligne de conduite ? L'honorable député nous a parlé d'un rapprochement entre les deux nations et approuvé la chose. Que serait-il advenu de ce rapprochement, si, au début même, parce qu'il nous était impossible de nous entendre sur une question comme celle que j'ai signalée, nous avions suivi la ligne de conduite proposée par l'honorable député tout simplement parce que les propositions des commissaires américains étaient inacceptables ? Nous avons estimé les propositions inacceptables et nous n'avons pas cru devoir y acquiescer ; mais tout en n'acquiesçant pas à ces demandes, nous avons estimé qu'il convenait à des hommes honorables et à de vrais sujets anglais de fournir au moins une dernière occasion de faire régler cette question à l'amiable et, à mon avis, la majorité du peuple canadien approuvera notre attitude sur cette question comme sur les autres questions. L'honorable député dit que nous aurions dû revenir au pays et inaugurer une politique de représailles.

Sir CHARLES TUPPER : Non.

Le PREMIER MINISTRE : Je demande bien pardon à l'honorable monsieur. Il a dit : Adoptez un système de représailles, non pas de nom seulement, mais encore de fait. Il nous a dit, dans un discours qu'il a prononcé l'autre jour et qu'il a plus ou moins répété hier, que nous devrions adopter une politique de représailles au Yukon, parce que les mineurs canadiens au Yukon américain ne jouissent pas de tous les droits que nous accordons aux mineurs américains et que nous devrions appliquer le même système au Canada à l'intention des mineurs américains.

Sir CHARLES TUPPER : Non, l'honorable ministre s'est mépris sur le sens de mes paroles. Au contraire, j'ai affirmé qu'au Yukon les Etats-Unis avaient donné aux sujets canadiens du côté américain de la frontière les privilèges semblables à ceux que nous accordons aux Américains, et cela par une loi votée au Congrès depuis la dernière session du parlement canadien.

Le PREMIER MINISTRE : Mon honorable ami ne se rend pas justice à lui-même : Il fait une assertion inexacte. Le bill qui a été présenté l'année dernière au Congrès tendait à accorder aux mineurs canadiens au Yukon des droits semblables à ceux accordés aux mineurs américains au Yukon ; mais, c'est là un droit, et l'honorable député devrait le savoir. Ce que nous accordons aujourd'hui dans le Yukon aux mineurs américains, ce sont les privilèges mêmes que nous accordons à nos propres mineurs. Nous ne vendons pas, nous accordons des permis, au Yukon : eux, n'accordent pas de permis, ils vendent, et parce que nous ne vendons pas, mais accordons des permis, les Américains ne veulent ni accorder de permis, ni

vendre aux mineurs canadiens. Voilà la situation. J'ai lu récemment avec beaucoup d'attention le discours de mon honorable ami, et si je ne me trompe, ma mémoire est meilleure que la sienne ; il a déclaré, en termes formels, que nous devrions appliquer aux mineurs américains au Yukon le même système que nous appliquons aux mineurs canadiens au Yukon.

Sir CHARLES TUPPER : Non, dans toute l'étendue du Canada.

Le PREMIER MINISTRE : Fort bien ; qu'est-ce à dire ? Nous devrions, dites-vous, établir ce système au Yukon ? La chose pourrait se faire, mais l'honorable député ne doit pas oublier qu'il serait fort dangereux d'inaugurer un système semblable au Yukon. Il sait que nous n'avons accès aux territoires aurifères du Yukon que par voie du territoire occupé par les Américains, soit que nous y allions par la rivière Yukon, soit par l'océan Pacifique. Serait-il bien judicieux, en pareilles circonstances, d'adopter un système de représailles ? Ah ! si notre bill du Yukon avait été adopté l'année dernière—

Quelques VOIX : Oh ! oh !

Le PREMIER MINISTRE : Le résultat eût été bien différent. Mais, ce bill a été mis au rancart, et, je n'hésite pas à le dire, et l'avenir prouvera l'exactitude de mes paroles, le rejet de ce bill est le plus grand crime qui ait jamais été commis contre les intérêts du Canada. L'honorable chef de l'opposition nous a parlé de représailles de fait, non pas de nom, relativement au bois d'épinette, au pin en grume et au nickel. Que mon honorable ami me permette de lui dire que, quel que soit le système adopté par le gouvernement, il le sera, abstraction faite de la politique suivie par les Etats-Unis. En adoptant cette politique nous puiserons notre inspiration dans les intérêts les plus chers du peuple canadien. C'est au Canada même que nous allons chercher l'inspiration de notre politique, et non pas à l'étranger.

Je n'ai guère plus rien à ajouter et je conclus. Mais avant de reprendre mon siège, je dois exprimer ma gratitude à l'honorable chef de l'opposition de ce que dans le dernier discours qu'il a prononcé, il s'est montré encore une fois, et peut-être plus que jamais, tel qu'il est, téméraire dans ses assertions, exagéré, toujours prêt à flatter les passions et les préjugés, toujours prêt à sacrifier les intérêts les plus sacrés du pays à l'appât d'un gain politique. Quant à nous, voilà moins de trois ans que nous sommes au pouvoir, et je prétends qu'appuyés sur les actes de notre administration, nous avons droit d'en appeler avec quelque degré de confiance, non seulement au jugement impartial de l'histoire, mais au verdict impartial de nos contemporains. Je ne prétends pas que nous sommes exempts d'imperfections ou de défauts, mais je maintiens que nous avons rendu au pays quelque service durable, service qui vivra dans le cœur et l'esprit du